

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2006

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2006 - (n° 3447)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 332

présenté par
le Gouvernement-----
ARTICLE 14**État B****Mission "Justice"**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement supplémentaires :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>	0	0
Administration pénitentiaire <i>dont titre 2</i>	0	15 863 091
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>	0	0
Accès au droit et à la justice <i>dont titre 2</i>	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes rattachés <i>dont titre 2</i>	0	3 106 909
TOTAUX		18 970 000
SOLDE	-18 970 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce mouvement vise à annuler, sur les programmes « Administration pénitentiaire » et « Conduite et pilotage des politiques de la justice et organismes rattachés », des crédits mis en réserve et devenus sans objet au titre de la gestion 2006.

Les ouvertures prévues sur ces deux programmes en vue de la régularisation des autorisations de programme affectées et non engagées sont réduites à due concurrence.